

# LA LOGIQUE JUDICIAIRE

ET

# L'ART DE JUGER

PAR

**M. P. FABREGUETTES**

CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION

MEMBRE DE L'ACADEMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

ET DE L'ACADEMIE DE LEGISLATION DE TOULOUSE

Multum crede mihi referi a fonte bibalior  
que nulli, an pigro que lalet unda lacu.

PARIS

**LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT & DE JURISPRUDENCE**

*Ancienne Librairie Chevalier-Marescq et C<sup>e</sup> et ancienne Librairie F. Pichon réunies*

**F. PICHON et DURAND-AUZIAS, ADMINISTRATEURS**

*Librairie du Conseil d'Etat et de la Société de Législation comparée*

20, RUE SOUFFLOT (5<sup>e</sup> ARR<sup>t</sup>)

1914

**DONACION**  
Familia del Dr. Repetto

# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE

	Pages
LA LOGIQUE ET L'ART DE PENSER. L'IDÉE DU DROIT. L'ÉVOLUTION DU DROIT. THÉORIE DE LA LOI. RÉDACTION DE LA LOI ET DE SES CARACTÈRES. DES LOIS INTERPRÉTATIVES RÉTRO-ACTIVES. DE L'ABROGATION DES LOIS. . . . .	3 à 42

AVANT-PROPOS . . . . .	3 à 6
------------------------	-------

### TITRE PREMIER

<i>La logique et l'art de penser</i> . . . . .	7 à 11
--	--------

### TITRE II

<i>De l'idée du droit ; de l'évolution du droit.</i> . . . . .	12 à 27
--	---------

### TITRE III

<i>Théorie de la loi. Ses caractères. Sa rédaction. Ses modalités (Lois interprétatives, rétroactivité). Abrogation.</i> . . . . .	28 à 42
--	---------

## DEUXIÈME PARTIE

DE LA LOGIQUE APPLIQUÉE A LA DÉMONSTRATION DE LA VÉRITÉ JUDICIAIRE.

RÈGLES DE LA PREUVE. . . . .	45 à 187
------------------------------	----------

### TITRE PREMIER

<i>Des règles judiciaires de la preuve et de ses modes</i> . . . . .	45 à 55
--	---------

	Pages
<b>TITRE II</b>	
<i>De la chose jugée. De l'aveu. De l'interrogatoire sur faits et articles. De la comparution des parties. Du serment.</i>	56 à 96
CHAPITRE PREMIER. — De l'autorité de la chose jugée au civil et au criminel	57 à 71
CHAPITRE II. — De la preuve formelle par présomptions légales. De l'aveu. De l'interrogatoire sur faits et articles. De la comparution des parties	72 à 83
CHAPITRE III. — Du serment.	84 à 96
<b>TITRE III</b>	
<i>De la preuve littérale. Actes authentiques. Lettres missives. Actes sous seings privés. Vérification d'écriture. Registres des marchands. Registres et papiers domestiques. Tailles ou échantillons. Originiaux. Copies. Actes reconnaissifs. Actes primordiaux.</i>	97 à 149
SECTION I. — De la preuve littérale ou préconstituée. Actes authentiques ou privés. Vérification d'écriture	97 à 136
CHAPITRE PREMIER. — De l'acte authentique	99 à 109
CHAPITRE II. — Des Lettres missives	105 à 107
CHAPITRE III. — Des actes sous seings privés. De la vérification d'écriture. Des divers actes sous seings privés (bilatéraux, unilatéraux). Dispositions communes	108 à 136
§ 1 <sup>er</sup> . — Règles générales des actes sous seings privés	108 à 117
§ 2. — De la reconnaissance des actes sous seings privés. De la vérification d'écriture	118 à 136
SECTION II. — Registres des marchands. Registres et papiers domestiques. Tailles et échantillons. Originiaux. Copies. Actes reconnaissifs et confirmatifs	138 à 149
<b>TITRE IV</b>	
<i>De la preuve directe. Descentes sur les lieux. Expertises. Preuve testimoniale. Enquêtes</i>	150
CHAPITRE PREMIER. — Descente sur les lieux. Expertise	150 à 156
CHAPITRE II. — De la preuve testimoniale. De ses prohibitions et de ses conditions. Des exceptions aux règles prohibitives. Du commencement de preuve par écrit	156 à 164

	Pages
§ 1 <sup>er</sup> . — Observations générales sur cette preuve	156 à 157
§ 2. — Des prohibitions de la preuve testimoniale de l'article 1341. Faits juridiques. Faits purs et simples	157 à 164
§ 3. — Des prohibitions des articles 1343 à 1346 C. civil, concernant la preuve testimoniale comprenant celles des articles 1341, 1342.	165 à 167
§ 4. — Du commencement de preuve par écrit. Exceptions aux règles des articles 1341, 1342 du Code civil, sur la preuve testimoniale, article 1347 et 1348	167 à 176

**TITRE V**

<i>De la preuve indirecte. Des présomptions légales et humaines</i>	177 à 187
§ 1 <sup>er</sup> . — Des présomptions établies par la loi	177 à 181
§ 2. — Des présomptions qui ne sont pas établies par la loi	181 à 187

**TROISIÈME PARTIE**

LE DROIT. LES RÈGLES DU DROIT. LES BROCARDS. LES LOIS FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES. L'ORDRE PUBLIC. LA VIOLATION DE LA LOI; LE DÉFAUT DE BASE LÉGALE; L'INTERPRÉTATION DE LA LOI.	192 à 392
OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.	191

**TITRE PREMIER**

<i>Les règles du droit et les brocards</i>	192 à 273
CHAPITRE PREMIER. — Origine des règles et des brocards. Leur utilité. Leur valeur	192 à 198
CHAPITRE II. — Énumération des brocards encore en vigueur.	198 à 273

**TITRE II**

<i>Tableau des lois en vigueur en France. Lois d'ordre public. Office légal du juge</i>	274 à 288
§ 1. — Lois en vigueur en France et aux Colonies.	274 à 276
§ 2. — Des lois étrangères.	276 à 277
§ 3. — Des lois d'ordre public	277 à 285

	Pages
§ 4. — Interdiction pour le juge de prononcer réglementairement et de critiquer la loi ou les actes de l'autorité. . . . .	285 à 288
<b>TITRE III</b>	
<i>Violation et fausse application de la loi. Défaut de base légale. Interprétation et fausse interprétation de la loi.</i>	289 à 392
Généralités . . . . .	289
<b>SECTION I. — Violation et fausse application de la loi.</b>	290 à 331
<b>OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES</b>	290 à 292
<b>CHAPITRE PREMIER. — Des formes légales. De la séparation des pouvoirs. Des travaux publics. Des marchés de fournitures. De la compétence <i>ratione materiae</i> et <i>ratione loci</i>. Des exceptions : Dilatoires et péremptoires. De l'indivisibilité. De la connexité. Des nullités de procédure. Des règles de la preuve. Des expertises. Des enquêtes .</b>	293 à 315
§ 1 <sup>er</sup> . — Lieu des audiences. Publicité. Composition du tribunal. Article 141 du Code de procédure civile. Obligation de motiver.	293 à 294
§ 2. — Séparation des pouvoirs. Compétence administrative. Travaux publics. Ventes nationales. Marchés de fournitures.	294 à 300
§ 3. — De l'incompétence <i>ratione materiae</i> et <i>ratione loci</i> . De l'excès de pouvoir	300 à 305
§ 4. — De la litispendance. De la connexité. De la garantie. De l'indivisibilité	305 à 309
§ 5. — Des exceptions dilatoires et péremptoires	309 à 310
§ 6. — Des nullités de procédure	310 à 314
§ 7. — Des règles de la preuve. De l'expertise. De l'enquête . . . . .	315
<b>SECTION II — Des conventions, donations, testaments au point de vue de leur caractère légal et de leur nullité. Des actes illicites. De la loi du contrat. De la faute contractuelle . . . . .</b>	316 à 331
<b>TITRE IV</b>	
<i>Du défaut de base légale.</i> . . . .	332 à 365
§ 1 <sup>er</sup> . — Examen général du défaut de base légale.	332 à 335
§ 2. — Examen spécial du cas où les faits retenus par le juge n'ont pas le caractère légal	335 à 337
§ 3. — De la faute délictuelle ou quasi délictuelle.	338 à 365

	Pages
Alinéa 1 <sup>er</sup> . — Considérations générales. Articles 1384, 1385, 1386 du C. civil.	338 à 345
Alinéa 2 — Art. 1382, 1383 du C. Civil. Qu'est-ce que la faute? A quoi se rapporte-t-elle? Ses éléments et conditions.	344 à 351
Alinéa 3. — Contrôle de la faute par la Cour de cassation . . . . .	355 à 365
<b>TITRE III</b>	
<i>Interprétation et fausse interprétation de la loi</i> . . . . .	366 à 392
<b>OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.</b> . . . .	366
<b>CHAPITRE PREMIER. — Interprétation extensive de la loi.</b>	367 à 377
Alinéa 1 <sup>er</sup> . — Notions générales sur l'interprétation extensive.	367 à 373
Alinéa 2. — De l'argumentation en matière d'interprétation extensive. . . . .	373 à 377
<b>CHAPITRE II — De l'interprétation grammaticale et logique de la loi . . . . .</b>	378 à 392
Alinéa 1 <sup>er</sup> . — Notions générales d'interprétation grammaticale et logique . . . . .	378 à 392
Alinéa 2. — De l'argumentation usitée pour l'interprétation logique de la loi . . . . .	381 à 392
<b>QUATRIÈME PARTIE</b>	
<b>POUVOIRS DES JUGES DU FOND. L'ÉQUITÉ. LE FAIT. LA BONNE FOI. LE DOL ET LA FRAUDE. LE CONSENTEMENT ET SES VICÉS. DE LA CAUSE ILLICITE. APPRÉCIATION DE L'INTENTION. DE L'INTERPRÉTATION DE VOLONTÉ.</b> . . . .	395 à 429
<b>CHAPITRE PREMIER. — De l'équité.</b> . . . .	395 à 400
<b>CHAPITRE II. — Du fait et de sa preuve.</b> . . . .	401 à 403
<b>CHAPITRE III. — De la bonne foi. Du dol et de la fraude. Des vices du consentement. De la cause illicite</b>	404 à 412
<b>CHAPITRE IV. — De l'intention et de l'interprétation de volonté en général . . . . .</b>	413 à 429
<b>CINQUIÈME PARTIE</b>	
<b>LE MAGISTRAT A L'AUDIENCE. LE LITIGE A JUGER. L'INDÉPENDANCE. L'AMBITION. L'IMPARTIALITÉ. L'ATTENTION. LA MODÉRATION. L'IMPASSIBILITÉ. LA BIENVUEILLANCE. LA PRUDENCE. LES CONCLUSIONS. LES PLAIDOIRIES.</b> . . . .	435 à 465

CHAPITRE PREMIER. — Des devoirs à l'audience. . . . .	436 à 451
Alinéa 1 <sup>er</sup> . — Le litige à juger . . . . .	435 à 436
Alinéa 2. — Les sophismes du cœur. L'ambition. . . . .	436 à 440
Alinéa 3. — Les parti pris. L'impartialité. . . . .	440 à 441
CHAPITRE II. — De la marche des affaires. Des conclusions. Des plaidoiries . . . . .	444 à 453
CHAPITRE III. — De l'attention. De la modération, etc . . . . .	454 à 458
CHAPITRE IV. — Du Ministère public et du renvoi au Conseil . . . . .	459 à 461
APPENDICE A LA V <sup>e</sup> PARTIE.	
<i>De officio judicis de Bacon</i> . . . . .	462 à 466

## SIXIÈME PARTIE

L'ART DE RAISONNER. L'ART DE JUGER . . . . .	469 à 501
--	-----------

## TITRE PREMIER

## L'ART DE RAISONNER

<i>L'étude du dossier. La méthode. L'argumentation. La déduction et l'induction. L'art de raisonner. Le calcul des probabilités</i> . . . . .	469 à 476
CHAPITRE PREMIER. — L'étude du dossier. La méthode . . . . .	469 à 476
CHAPITRE II. — De l'argumentation pour le raisonnement . . . . .	476 à 481
CHAPITRE III. — De la déduction . . . . .	481 à 483
CHAPITRE IV. — Applications juridiques de la déduction. De la loi et des déductions qu'elle comporte . . . . .	483 à 490
CHAPITRE V. — De l'Induction. Des présomptions et du calcul des probabilités . . . . .	490 à 492
§ 1 <sup>er</sup> . — De l'appréciation des présomptions . . . . .	490 à 492
§ 2. — Du calcul des probabilités . . . . .	492 à 493

## TITRE II

<i>L'art de juger</i> . . . . .	497 à 501
CHAPITRE PREMIER. — Notions générales sur le jugement et ses degrés . . . . .	497 à 501
CHAPITRE II. — De la rectitude du jugement. De l'esprit de décision. Du bon sens . . . . .	501 à 504

## SEPTIÈME PARTIE

LE DÉLIBÉRÉ. LE JUGE UNIQUE. LE JUGEMENT. L'ART DE LE RÉDIGER. LES MOTIFS. PRONONCIATION. DÉPÔT AU GREFFE. QUALITÉS. MOYENS DE CASSATION. REQUÊTE CIVILE . . . . .	509 à 544
CHAPITRE PREMIER. — Du délibéré. Du juge unique . . . . .	509 à 513
CHAPITRE II. — Des formes essentielles des jugements. . . . .	514 à 515
§ 1 <sup>er</sup> . — De la rédaction des jugements du style judiciaire . . . . .	515 à 528
§ 2. — Des motifs. Défaut de motifs. Motifs implicites. Contradiction de motifs . . . . .	529 à 537
§ 3. — Du dispositif. Prononciation. Dépôt au greffe. Qualités . . . . .	537 à 539
§ 4. — Du pourvoi en Cassation. Des moyens et de l'influence des qualités. De la requête civile. . . . .	540 à 544